

MESURES DE PRÉVENTION SANITAIRE EN CMP CATTP ET HDJ POUR ADULTES

Compte-tenu de l'épidémie de COVID-19, des mesures d'hygiène (désinfection des mains et port du masque chirurgical obligatoires) et de distanciation restent nécessaires dans tous les services, même si vous êtes vacciné(e).

Sauf urgence, le Pass sanitaire est nécessaire pour tout accès aux services du CPA à partir de 12 ans.

Il peut être décidé par le responsable de réaliser un test rapide sur place pour favoriser l'accès à un soin individuel (pas en groupe).

Une vigilance particulière sur le respect de la distanciation est demandée en hôpital de jour aux moments où les masques ne peuvent être portés (repas).

Si vous êtes cas contact ou avez des symptômes, vous ne devez pas rentrer dans le service. Appelez le service par téléphone pour l'avertir et mettre en place si nécessaire un suivi téléphonique le temps de votre isolement.

Informations valables à compter du 21 mars 2022 et jusqu'à nouvel ordre.